



AFRICAN UNION
INTERAFRICAN BUREAU FOR
ANIMAL RESOURCES



UICN

SYNTHESE DES RAPPORTS PAYS DE L'ETUDE DE COLLECTE DES DONNEES DE BASE



PROJET « ELEVAGE COMME MOYEN DE SUBSISTANCE »

Sommaire

Sigles et Abréviations.....	3
Résumé.....	5
Introduction.....	6
Contexte et justification.....	7
Rappel des Objectifs.....	8
Méthodologie.....	9
1. Documents des Stratégies politiques et institutionnelles nationales /régionales existantes en matière d'élevage.....	9
2. Les Limites de la mise en œuvre des initiatives.....	23
3. Changements climatiques et stratégies d'adaptation.....	24
4. Les Menaces à l'épanouissement de la faune sauvage.....	26
5. Conflits et résolution.....	27
6. Analyse des acteurs clés.....	30
7. Les points d'entrée institutionnels et organisationnels.....	35
8. Identification des meilleures pratiques à l'interface Bétail-Faune sauvage-Environnement.....	38
9. Les Zones prioritaires d'intervention.....	39
10. Suggestions de quelques actions à mener dans le cadre du Projet Pastoralisme..	42
Conclusion et Recommandations	
Références Bibliographiques	

Sigles et Abréviations

ABN	Autorité du bassin du Niger
ACEEN	Association Culturelle pour l'Education Environnementale
ACRA	Association pour la coopération rurale en Afrique
ACORD	Association de coopération rurale pour le développement
ADEM	Association pour le développement de l'élevage de Massakory
ADRA	Agence américaine pour le développement rural en Afrique
AEN	Association des éleveurs nomades
AFD	Agence française de développement
AJN	Association des jeunes nomades
AMECET	Association pour la médiation entre cultivateurs et éleveurs au Tchad
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
ASSAILD	Association des services d'action pour l'initiative locale de développement
BELACD	Bureau d'études et de liaison pour les actions catholiques de développement
CARPA	Centre d'Appui à la Recherche et au Pastoralisme
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad
CEBEVIRHA	Communauté Economique du Bétail, de la viande et des ressources halieutiques
CEDC	Centre d'Etude de l'Environnement et du Développement au Cameroun
CEFOD	Centre d'études et de formation pour le développement
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CFPR	Centre de formation professionnelle rurale
CNEBCAM	Confédération Nationale des Eleveurs de Bovins du Cameroun
CPDE	Coopérative des professionnels pour le développement de l'élevage
DED	<i>Deutscher Entwicklungsdienst</i> (Service de développement allemand)
FEB	Fédération des Eleveurs des Eleveurs de Bovins de l'Extrême-nord
FMAWR	Federal Ministry of Agriculture and Water Resources
GDS	Groupeement de défense sanitaire

GIP	Groupement d'intérêt pastoral
IAR	Institute for Agricultural Research
INADES-FORMATION	Institut national pour le développement économique et social
IRAD	Institut de Recherche en Agriculture pour le Développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISS	Institut Supérieur du Sahel
LCBC	Lake Chad Basin Commission
MIDIMA	Mission de Développement Intégré des Monts Mandara
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFOF	Ministère de la Forêt et de la Faune
MINPLADAT	Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINTOUR	Ministère du Tourisme
NAPRI	National Animal Production Research Institute
NBC	National Boundary Commission
NIMET	Nigerian Meteorological Agency
NFRA	National Food Reserve Agency
OPEN	Observatoire du Pastoralisme pour l'Extrême-nord
SAILD	Service d'action pour l'initiative locale de développement
SECADEV	Secours catholique de développement
SODECOTON	Société de Développement du Coton
UNIMAID	University Of Maiduguri
UPVT	Union des vétérinaires privés du Tchad
USAID	United States Aid

Résumé

Face aux aléas climatiques qui affectent globalement la planète et particulièrement les Zones Arides et Sémi- Arides (ZASA) à écosystèmes fragiles le Tchad le Cameroun et le Nigeria ont adopté des mesures drastiques visant à limiter l'impact négatif du Changement climatique et ses corollaires sur l'environnement. Ces mesures de prudence consistent à adapter les systèmes d'activités agricoles et pastorales aux circonstances climatiques qui, de plus en plus deviennent incontrôlables et défavorables ; En outre, ces circonstances exposent les acteurs du monde rural à la vulnérabilité.

Vu l'ampleur des désagréments liés aux caprices climatiques, les trois Etats sus cités ont respectivement élaboré des stratégies politiques nationales et organisé des colloques et séminaires régionaux. Par ailleurs, ces Etats ont eu à ratifier des conventions internationales portant sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Le document ici présenté constitue la synthèse des rapports des études de collecte des données de base menées à l'échelle du Bassin du Lac Tchad, notamment au Cameroun, au Nigéria et au Tchad.

Introduction

L'Afrique subsaharienne est une zone propice à la pratique de l'agriculture et de l'élevage. 80% de sa population dépend de ces deux secteurs d'activités, et par ailleurs, constituent les principales ressources économiques de ces pays. Toutefois, pendant plus de trois décennies, l'économie de cette partie du globe est fragilisée. Cette précarité économique résulte de la chute des productions agricoles et pastorales dont elle dépend fortement. En effet, cette baisse drastique du niveau de production est d'une part liée au facteur conjoncturel(le changement climatique, la sécheresse, la désertification, la crise alimentaire, la pauvreté ...). D'autre part, aux facteurs structurels (défrichage, feux de brousse, coupe anarchique du bois, technique culturales et pastorales inadaptées...) accentués par l'accroissement exponentiel de la population et de l'infertilité des sols.

En raison de la demande croissance des populations en produits vivriers, les agriculteurs ont opté pour l'extension des surfaces culturales afin de subvenir à cette demande. Laquelle extension se fait au détriment des espaces pastoraux et des aires protégées. Dès lors, survient alors une véritable compétition entre agriculteurs et éleveurs pour l'occupation de l'espace. A telle enseigne que l'accès au foncier et aux ressources naturelles est l'objet des tensions permanentes entre les deux acteurs. On assiste à une dégradation considérable de l'environnement et de la biodiversité, à la destruction des cultures, à des pertes du bétail et au pillage des ressources fauniques.

Face à cette situation, les éleveurs font usage de diverses stratégies pour la quête de l'eau et des fourrages indispensables à la survie du bétail. Ce qui les pousse au nomadisme et à la transhumance. Le pastoralisme est ainsi, le secteur de production le plus affecté et le plus exposé au changement climatique. Ce qui témoigne d'ailleurs de la vulnérabilité de ce secteur par rapport au secteur agricole. Or, le pastoralisme est l'un des facteurs déterminants dans l'économie de nombreux pays africains et, par ricochet assure la survie de plusieurs familles du Cameroun, du Nigéria et du Tchad. Etant considéré comme tel, il convient donc de procéder à l'examen des différentes stratégies politiques et institutionnelles déployées par ces pays pour endiguer la vulnérabilité des pasteurs, d'inscrire leurs activités dans la durabilité tout en tenant compte des aléas climatiques tant au niveau national, régional qu'international. En d'autres termes, il est question d'identifier les mécanismes et les initiatives dont font usage

ces trois Etats pour l'adaptation des éleveurs aux impacts néfastes du climat sans négliger la protection environnementale. En un mot, il convient de ressortir les opportunités politiques et institutionnelles envisagées par ces Etats en faveur de la production pastorale et de la protection des aires protégées.

Le Travail consiste tout d'abord à rappeler les différents objectifs recherchés et les méthodes / approches utilisées. Ensuite, il consiste l'analyse des résultats obtenus dans les différents pays, ressortir les conclusions et recommandations y relatives puis de procéder à la synthèse desdits documents.

Contexte et Justification

Le Lac Tchad est une étendue d'eau douce peu profonde qui s'étend au milieu d'un massif dunaire et localisé entre 4 pays dont, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Il est admis que sa superficie actuelle est le reste de celui du très grand lac de 350.000 km² d'étendue pendant la période humide d'il y a près de 21.000 ans. Son étendue, s'est réduite à la suite de plusieurs régressions pour passer à 25.000 km² en 1964 et à environ 3.000 km² de nos jours.

Cet état de choses est dû au phénomène de réchauffement climatique que connaît l'ensemble de la planète terre aujourd'hui et plus spécifiquement la zone sahélienne caractérisée par une grande instabilité saisonnière. Le climat de la zone est de type sahélien avec une très courte saison de pluie et une longue saison sèche

Malgré la diminution de sa superficie avec le temps, le Lac Tchad garde des limites qui lui permettent encore de procurer un habitat viable aux animaux et plantes qu'il abrite et aux nombreuses populations qui utilisent ses ressources. Toutefois, de nombreuses menaces subsistent et menacent son intégrité. Il s'agit en l'occurrence des changements climatiques qui se traduisent par une faible pluviométrie, l'évapotranspiration due aux fortes températures (qui entraîne la diminution du lac) et la succession des périodes de très fortes sécheresses. A ces phénomènes naturels il faut ajouter les forts vents émanant de la déforestation, la surexploitation des ressources halieutiques, le braconnage et la dégradation de l'environnement dérivant des activités humaines habitant les environs du lac.

Le phénomène de changement climatique avec tout ce qu'il comporte comme corollaire a plusieurs conséquences sur ces activités, allant des conflits pour l'accès aux ressources à une sédentarisation forcée de multiples éleveurs nomades en passant par une dégradation sans cesse croissante de l'environnement et de tout ce dont il regorge.

Face à cet état de choses, il devient urgent d'agir.

Rappel des objectifs

Objectif global :

L'objectif visé par ces différentes études est pratiquement le même. Il consiste à identifier les points d'entrée ou les opportunités politiques et institutionnelles nécessaires pour la mise en œuvre des actions prioritaires dans les systèmes pastoraux et agro pastoraux.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques consistent à :

- Examiner les documents des politiques et des stratégies nationales ou sous régionales et d'identifier les obstacles y relatifs ;
- Analyser les acteurs clés, les interactions qui existent entre les initiatives et ces acteurs afin d'identifier les opportunités institutionnelles ainsi que les mécanismes de dialogue appropriés ;
- Identifier les meilleures pratiques à l'interface bétail-faune-environnement (type, localisation, période) ;
- Définir les priorités en ce qui concerne l'amélioration des cadres politiques et institutionnels régionaux et nationaux (Gouvernement, agences de développement, ONG) en vue de l'adaptation au changement climatique au niveau régional, national et local ;
- Proposer des sites prioritaires dans la zone d'intervention du projet.

Approche Méthodologique

La méthodologie d'approche utilisée dans les trois pays est la même. Elle s'est déroulée principalement sur la base de la consultation des documents existants mais également sur l'apport des acteurs et des initiatives de terrain dans les zones les plus concernées par la gestion des ressources pastorales, du bétail et de la faune sauvage. Cette méthodologie a également bénéficié de la consultation des acteurs clés notamment les administrations, les réseaux et groupements communautaires des institutions de recherche, les ONG locales et internationales et des Organisations sous régionales.

Les résultats

1. Les Documents des Stratégies politiques et institutionnelles nationales/régionales existantes en matière d'élevage dans le bassin du Lac Tchad.

1.1 Le secteur agricole comme priorité pour les Etats à l'échelle du Bassin du Lac Tchad

Dans le Bassin du Lac Tchad, les différentes stratégies politiques et institutionnelles développées par les Etats ont toujours accordé une place de choix au secteur agricole. Ainsi, toutes les initiatives prises étaient axées sur la valorisation de la production agricole ; car, le principal objectif visé par ces Etats était celui d'assurer la sécurité alimentaire. Ce qui fait que le secteur de l'élevage était peu considéré s'il n'était pas relégué au second rang, il était tout simplement inclut dans le secteur agricole.

Au Nigéria par exemple, le gouvernement fédéral a lancé un certain nombre de politiques agricoles pour s'attaquer au problème de sécurité alimentaire. C'est dans ce sens que l'Etat fédéral a mis sur pied les Plans Nationaux de Développement (1970-1974; 1975-1980 ; 1981-1985). Ces instruments politiques sont restés valables jusqu'en 2000 dans le souci de combler les besoins alimentaires des populations.

Le Tchad dans la même optique, a développé un « Plan d'orientation à l'horizon 2000 ». Parmi les différentes orientations politiques contenues dans ce document, il est prévu que le gouvernement doit accorder une attention particulière à la sécurité alimentaire. Des mesures

appropriées ont été prises au niveau de la production, du stockage, du transport et de la commercialisation des produits alimentaires. Pour appuyer ces initiatives, le gouvernement tchadien a mis sur pied en 2005, le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) afin de vaincre la famine et atteindre la sécurité alimentaire d'ici 2015. Il convient de noter que parmi les projets de développement rural réalisés au Tchad de 1980 à nos jours, très peu concernent directement le sous-secteur de l'élevage. Nombreux parmi ceux-ci visent l'amélioration de l'environnement global de l'élevage tchadien, notamment la santé animale et la structuration des éleveurs. Un certain nombre d'entre eux ont contribué efficacement à l'amélioration des systèmes de production, à travers la réduction des contraintes sanitaires (peste bovine), l'aménagement des points d'eau et l'organisation de la gestion des pâturages, la formation et la structuration des producteurs. Pourtant, le pays a pendant ce temps consacré d'importants investissements dans les sous-secteurs agricoles et de l'environnement, mais les résultats n'ont jusque là pas permis d'assurer la sécurité alimentaire et de protéger l'environnement.

Abordant dans le même sens que ses prédécesseurs, le Cameroun a élaboré des stratégies dont la teneur est contenue dans le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural. En effet, ces politiques visent le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour écouler les produits agricoles et forestiers.

Bien que le secteur agricole ait été une priorité des Etats, le secteur de l'élevage n'a pas pour autant été oublié.

1.2. La prise en compte du Secteur de l'élevage dans les stratégies politiques et institutionnelles des Etats

1.2.1 Les Stratégies politiques

a)- Au Tchad

L'élevage constitue une composante essentielle de l'économie tchadienne et occupe une place prépondérante dans la sécurité alimentaire. Le sous-secteur de l'élevage représente 53% du PIB du secteur primaire pour une contribution de 18% au PIB national et procure des revenus directs ou indirects à 40% de la population. Parce que l'élevage occupe une place prépondérante en termes de revenus, un Ministère a été créé en vue de promouvoir ce secteur. En 1998, dans l'optique de valoriser et d'augmenter durablement la production pastorale, une

réflexion a débouché sur une série d'initiatives visant à améliorer la qualité et le niveau de vie des éleveurs, renforcer les capacités publiques et privées, contribuer à la lutte contre la désertification et à la préservation de l'environnement. Toutes ces initiatives ont pour objectif global d'augmenter durablement la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du sous secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

b)- Au Cameroun

Le Cameroun dispose de nombreuses stratégies allant dans le sens du développement durable. Toutefois, en ce qui concerne le secteur de l'élevage, le pays a conçu des orientations en la matière. Ces orientations sont contenues dans le Plan National de gestion de l'Environnement(PNGE) adopté en 1996. Parmi elles, on peut noter la gestion des pâturages et des productions animales et la gestion des ressources en eau.

c)- Au Nigeria

Si au Cameroun et au Tchad des ministères sont en charge du secteur de l'élevage, tel n'est pas le cas du Nigeria où l'élevage est un domaine relevant du Ministère de l'Agriculture. En effet, il existe un département en charge de l'élevage qui a pour tutelle le Ministère sus évoqué en ce sens qu'il dépend entièrement de ce dernier. Ainsi, l'objectif global du sous secteur élevage consiste à mettre tous les animaux dans les meilleures conditions d'usage et d'atteindre l'auto suffisance dans la production de l'élevage et du bétail pour répondre aux besoins en protéines animales du pays. Il s'agit spécifiquement de fournir localement les intrants pour l'industrie du bétail ; de protéger efficacement les éleveurs contre les aléas imprévisibles du climat et les risques inhérents à la production animale, l'utilisation des terres et l'entretien de l'écosystème pour la production du bétail.

1.2.2 Le Cadre institutionnel

a)- La particularité du Tchad

Au Tchad, en ce qui concerne l'aspect institutionnel, le gouvernement a élaboré le Plan National de Développement de l'élevage (PNDE) en 2008. En outre, l'exploitation des ressources naturelles intègre les ressources pastorales. A cet effet, plusieurs institutions étatiques sont impliquées directement ou indirectement dans le domaine de l'élevage. Parmi

lesquelles on note des départements ministériels ayant en leur sein des Directions qui traitent des questions pastorales à savoir :

- **Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ;**
 - *Direction des forêts et de la protection de l'environnement*
 - *Direction de la conservation de la faune et des aires protégées*

- **Le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales ;**
 - *Direction de l'hydraulique pastorale et de la sécurisation des systèmes pastoraux*
 - *Direction de l'organisation pastorale et de la formation des éleveurs*
 - *Direction de l'enseignement, de la formation et de la recherche vétérinaire et zootechnique*
 - *Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique*

- **Le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation ;**
 - *La Direction de la production agricole,*
 - *La Direction de la Protection des végétaux et du Conditionnement,*
 - *La Direction de l'Hydraulique Agricole et des Aménagements Fonciers,*
 - *Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement*

- **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire ;**
 - *Direction de l'aménagement du territoire et du développement régional*

- **Le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation ;**
 - *Direction de l'organisation des collectivités décentralisées*

- **Le Ministère de l'Eau et des ressources halieutiques**
 - *Direction de l'hydraulique villageoise et pastorale*
 - *Direction des ressources en eau et de la météorologie*
 - *Direction de la pêche et aquaculture*

Restant dans le cadre institutionnel, on note également les organisations professionnelles de producteurs dans le domaine de l'élevage (Les Groupements d'Intérêt pastoral et les Groupements de défense sanitaire) et des ONG nationales et internationales qui complètent les interventions des services publics tout en apportant un appui aux producteurs dans la gestion des ressources pastorales.

Toutefois, il convient de décrire quelques projets récents ou en cours d'exécution.

- *Le Projet de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP) : Financé par la France à hauteur de 1,5 milliard de FCFA, le PSSP intervient au départ dans les domaines suivants (i) appui au*

laboratoire vétérinaire; (ii) amélioration de la gestion des ressources pastorales en vue de réduire les conflits; (iii) structuration professionnelle des éleveurs autour des fonctions d'approvisionnement et de commercialisation; (iv) amélioration des services aux éleveurs en matière de santé animale, de formation et d'information; (v) appui à la filière cameline. Le projet est orienté en premier lieu vers les éleveurs qui évoluent dans les systèmes d'élevage vulnérables afin de contribuer à la consolidation d'un environnement plus favorable à la dimension pastorale de leur activité. Les associations d'éleveurs sont directement partenaires au niveau du projet. La seconde phase du projet, qui a démarré en 2003, s'est particulièrement intéressée à la capitalisation des expériences de gestion concertée des ressources pastorales¹.

- *Le Projet d'appui au système de l'élevage pastoral (PASEP)* : Financé par la BAD, le FAD et l'OPEP pour un montant de 14,7 milliards de FCFA, le PASEP a pour objectif: (i) la promotion de la professionnalisation des acteurs; (ii) l'appui à la production, transformation et commercialisation des produits de l'élevage; (iii) le renforcement des capacités des services publics. En vue d'améliorer les conditions d'accès aux ressources pastorales et de sécuriser le système, le projet a prévu plusieurs réalisations, à savoir la matérialisation des couloirs de transhumance et des pistes de convoyage, la réalisation des ouvrages de passage sur les cours d'eau, la construction et réhabilitation de puits, la création des périmètres pastoraux.

- *Le Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN)* : Il est financé par la BAD et a pour objectif de sécuriser et d'améliorer les revenus et de préserver les ressources naturelles dans la zone soudanienne en intervenant notamment en matière de conseil et d'appui à la production agricole, d'infrastructures rurales et de mesures environnementales (plans locaux de développement et gestion des ressources naturelles). Le projet est organisé autour de trois composantes : le renforcement de capacités institutionnelles, l'amélioration de la productivité des ressources naturelles, la gestion du projet.

- *Le Projet de sécurité alimentaire au nord-Guéra (PSANG)*, dont la première phase a démarré en 1993, a pour objectif de promouvoir l'organisation rurale du nord-Guéra afin que les bénéficiaires puissent durablement améliorer leur bien-être, leur sécurité alimentaire, leur état nutritionnel et prendre en charge la gestion de leur développement. Il s'articule autour de trois composantes: (i) la promotion du monde rural et de son organisation; (ii) la mise en

¹ Hérault D et al. 2003. Evaluation et réorientation du projet de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP). IRAM/Ministère de l'Élevage du Tchad, Juin 2003.

place de fonds de développement rural pour appuyer la sécurité alimentaire et la construction d'infrastructures rurales; (iii) le développement des services financiers décentralisés.

- *Le Projet de développement rural du département de (PDRDB)*, s'inscrit dans le cadre du PIDR. Il a pour objectif la contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural, en particulier par l'amélioration des revenus des ménages ruraux et le renforcement des services de base à travers: (i) l'aménagement de 10 bassins versants dans la zone du projet (1 000 km²); (ii) le développement agricole et l'animation rurale; (iii) le développement des infrastructures sociocommunautaires de base. Dans le domaine spécifique de l'aménagement des ressources pastorales, le projet a prévu la réalisation de 15 puits pastoraux, de 50 km de couloirs de passage du bétail et l'installation de 500 ha d'arbustes fourragers.

- *Le Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)* : Démarré en 2000, le PSSA intervient sur sept sites répartis dans les zones soudanienne et sahélienne. L'objectif général du programme est de réduire de 50% le nombre de personnes mal nourries d'ici l'horizon 2015 en augmentant rapidement et durablement la production des denrées alimentaires de base. Il s'appuie sur quatre composantes principales: (i) la maîtrise de l'eau dans les systèmes irrigués; (ii) l'introduction accélérée de techniques améliorées disponibles; (iii) la diversification des sources de revenus des populations rurales; (iv) le renforcement des structures décentralisées et des capacités d'appui aux paysans.

- *Le Projet d'appui au programme de développement local (PROADEL)* : Appuyé par la BM et l'AFD et doté d'un budget de l'ordre de 46 millions de dollars EU sur 12 ans, le PROADEL s'articule autour de trois axes: (i) l'appui aux projets de développement local; (ii) le renforcement des capacités des communautés rurales; (iii) l'appui au processus de décentralisation. Il vise à réduire la pauvreté et à promouvoir un développement durable en milieu rural en intensifiant, d'une part, la participation des communautés locales et des autorités administratives décentralisées et d'autre part, en améliorant l'accès aux services de base et aux possibilités d'activité économique au niveau local.

- *Le Programme de développement rural décentralisé du Mayo Dallah, du Lac Léré et de la Kabbia (PRODALKA)* : Bénéficiant d'un concours financier allemand de 6,2 milliards de FCFA pour une première phase de 3 ans, le PRODALKA couvre les départements de la Kabbia, du Mayo Dallah et du Lac Léré et comporte cinq composantes: (i) coordination du secteur du développement rural; (ii) financement décentralisé des investissements et du développement rural; (iii) décentralisation et planification locale; (iv) mise au point et diffusion de pratiques d'agriculture durable; (v) gestion des ressources naturelles communes.

Le programme vise à ce que les populations, leurs organisations, les collectivités territoriales décentralisées et les prestataires de service s'investissent pleinement et efficacement dans le développement socio-économique de la zone d'intervention à travers l'amélioration des infrastructures rurales et la préservation de la biodiversité.

- *Le Programme de développement rural décentralisé d'Assoungba, Biltine et Ouara (PRODABO)* : Poursuivant les mêmes objectifs que le précédent, le PRODABO couvre, quant à lui, les départements d'Assoungba, de Biltine et d'Ouara, et comporte aussi cinq composantes: (i) fonds de développement décentralisé (FDD); (ii) gestion des ressources naturelles et coordination du secteur du développement rural; (iii) appui au processus de la décentralisation; (iv) appui à la planification du développement; (v) appui à la gestion des infrastructures.

- *Le Projet d'appui aux services agricoles et organisation de producteurs (PSAOP)* : Appuyé par la Banque mondiale, d'un montant de l'ordre de 24,6 millions de dollars EU sur quatre ans, le PASOP prend en compte, dans le cadre du PIDR, l'appui institutionnel aux départements ministériels, l'appui aux organisations professionnelles et au secteur privé, l'appui aux services du secteur rural. Il vise comme objectif principal l'accroissement de la productivité agricole et le revenu rural en préservant les ressources naturelles.

Pour l'élevage, notons qu'en dépit des efforts réalisés pour résorber un certain nombre de contraintes de développement du sous secteur, le bilan de la mise en œuvre des projets d'élevage est mitigé, et le constat actuel révèle que beaucoup reste à faire. Par exemple, la plupart de ces projets se préoccupent très peu de la gestion des ressources pastorales, hormis les programmes d'hydraulique menés récemment par l'AFD. Pourtant les conflits liés à

l'utilisation de ces ressources se multiplie, tant entre éleveurs sédentaires et transhumants qu'entre éleveurs et agriculteurs.

b)- Au Cameroun

Le cadre institutionnel camerounais renvoie aux instances de coordination, de mise en œuvre et d'appui de même qu'aux programmes mis en place par le gouvernement.

- ***Les instances de coordination***

Parmi les institutions de coordination l'on peut citer :

- La commission Nationale Consultative de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Le Comité Inter ministériel de l'Environnement ;
- Les Comités régionaux de l'Environnement
- Le Comité National de Lutte Contre la Désertification ;
- L'observatoire National sur les Changements Climatiques

Ces instances ont pour objectif d'assurer une large participation de toutes les parties prenantes dans la mise en application des stratégies.

- ***Les instances de mise en œuvre***

Il s'agit des institutions chargées de la mise en œuvre des Programmes et Projet. Elles sont constituées de :

- Des Ministères Sectoriels impliqués dans les questions environnementales et /ou pastorales (16 au total);
- Les Institutions para étatiques, les collectivités territoriales décentralisées et les ONG ;
- Des Points Focaux

- ***Les Instances d'appui***

Elles sont constituées des fonds d'appui à la mise en œuvre des activités relatives aux stratégies politiques arrêtées. Parmi elles, il existe :

- Les Fonds Nationaux de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Les Fonds spéciaux des Ministères partenaires
- Les Partenaires au développement à travers les programmes qu'ils appuient techniquement, financièrement etc.

- ***Les Programmes***

- *Le Programme National de Développement Participatif* : outil de la politique de décentralisation, ce document vise à définir et à mettre en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités territoriales décentralisés en vue de les rendre acteurs de leur propre développement, ceci au travers du développement d'une synergie de partenariats entre les communautés à la base, l'Etat, la société civile, les ONG et les bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales.

- *Le Programme Forêt et Environnement* : initié par le Gouvernement camerounais, en 1999, il est devenu opérationnel en 2005-2006. Il vise la mise en place d'un cadre cohérent pour toute intervention concourant à la mise en œuvre de la politique forestière et faunique du Cameroun. A travers le PSFE, le Gouvernement entend disposer d'un tableau de bord lui permettant d'assurer le suivi et le contrôle efficaces des activités forestières. Il s'articule autour de cinq composantes : la gestion environnementale des activités forestières, la valorisation et la transformation des produits forestiers non ligneux, la conservation de la biodiversité et la valorisation des produits fauniques, la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques, le renforcement institutionnel, la formation et la recherche.
 Les actions et projets qui y sont inscrits dérivent en grande partie du Plan Forestier National, du Plan National de Gestion de l'Environnement, du Plan d'Action d'Urgence. Le reboisement et la gestion durable des ressources bois/énergie en constituent les axes d'intervention majeurs qui seront mis en œuvre à travers : la relance du programme national des plantations de l'Agence National d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) et les initiatives pilotes de mise en place des schémas directeurs d'approvisionnement en bois/énergie des centres urbains dans la zone septentrionale du pays (zone déficitaire). Les actions prévues dans le cadre de la lutte contre la désertification notamment au Nord sont, pour l'essentiel, des actions de reforestation et d'aménagement des ressources forestières,

- *Le Plan National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERB)*, validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités décentralisées et partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre accès à des

services énergiques modernes et réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Il vise aussi à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche-développement et à promouvoir les énergies alternatives.

- *L'institut Supérieur du Sahel(ISS)* qui est un pôle de recherche dont l'un des objectifs est de pallier les problèmes relatifs à la zone sahélienne. Les départements de l'agriculture, élevage et produits dérivés(AGEPD), les sciences sociales pour le développement, l'hydraulique et maîtrise des eaux et les sciences environnementales ont été créés à cet effet.

c)- Au Nigeria

L'aspect institutionnel au Nigeria couvre plusieurs structures et programmes étatiques qui interviennent dans le domaine de l'élevage.

- ***Instituts de recherche et infrastructures***

Le gouvernement nigérian a procédé à la création d'un institut de recherche vétérinaire dénommé Institut de Recherche Vom en vue de couvrir les problèmes relatifs à la santé du bétail tant sur le plan fédéral que sous régional (ouest africain). A cela, s'ajoute la création d'un institut dont la mission est d'accroître la production animale, de contrôler les maladies animales et de lutter contre les parasites. L'Etat a également mis en place des infrastructures destinées à l'amélioration de la capacité de production du bétail local, de réduire les maladies animales et d'améliorer la production laitière.

- ***Les Programmes et Projets***

Plusieurs programmes et projets ont été développés à l'endroit du secteur de l'élevage au Nigeria. Ainsi nous retrouvons :

- *Le Programme De Développement rural intégré de Sokoto/Zamfara et Borno/Etat de Yobé* a porté sur la gestion des parcours pastoraux afin de réduire les conflits récurrents entre les éleveurs et les agriculteurs.
- *Le Programme de Développement de la zone aride Jakusko-Nasiri Paturage Reserve (NEAZDP)* a procédé à la mobilisation des éleveurs en les structurant en associations des propriétaires des troupeaux. Ainsi, à travers ces associations, l'Etat a trouvé le moyen de recenser les éleveurs nomades et leur a fournit les infrastructures de base.
- *Le Programme OPEN* dont la mission vise l'amélioration des races locales, la sédentarisation des pasteurs et la promotion de la gestion des parcours.

- *Le Projet FLDP* portant sur le développement de la production bovine des éleveurs à petite échelle, des grandes exploitations commerciales et le grand public, en plus de l'amélioration de la recherche, de la formation et du soutien à la commercialisation et A l'importation des produits contre la trypanosomiase. Ce projet a eu un succès limité.
- *Le Projet PADL* est le deuxième projet portant sur le développement de l'élevage dont l'objectif était de réduire l'écart national en approvisionnement des protéines, l'amélioration de la productivité du cheptel national et par conséquent les revenus des producteurs. A la fin du Projet, sur 20 réserves de pâturages proposés, 12 furent aménagés soit un total de 951km tracés sur les 1200Km proposés. 74 barrages ont été construits sur les 2860 proposés, et un total de 715 familles de transhumants ont été installées dans 7 réserves de pâturage sur les 2500 familles ciblées.

1.3 Le cadre législatif et réglementaire

Il concerne de manière générale, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les différentes normes qui régissent le secteur pastoral par pays sont les suivantes :

1.3.1 Au Tchad

Les principaux textes réglementaires et législatifs régissant l'aménagement et la gestion des ressources naturelles de façon générale sont : (i) les lois N°23, 24 et 25 du 27 juillet 1967 qui traitent de la problématique foncière; (ii) la loi N°4 du 31 octobre 1959 portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad ; (iii) la loi N°16/1999 portant Code de l'eau et (iv) la loi N°14 du 17 août 1998 sur l'environnement.

En dehors du Code de l'eau et de la Loi sur l'environnement qui sont récents et d'actualité, les autres continuent à évoluer dans un environnement juridique dépassé. Bien que certaines dispositions prévues dans ces textes semblent inadaptées au contexte actuel de gestion des ressources foncières, et que leur application pose très souvent des problèmes, l'ensemble des textes est toujours en vigueur.

Les dispositions essentielles prévues dans la loi n°4 de 1959 portent sur la circulation et le stationnement des « nomades », leur recensement, les itinéraires et la périodicité du « nomadisme », l'obligation pour les pasteurs « nomades » de se munir d'un laissez-passer. Quant aux textes relatifs au foncier, les points importants concernent la définition du domaine national et les modalités de sa gestion fondées sur le concept de mise en valeur.

La philosophie sous-jacente semble empreinte d'un besoin de contrôler. Vis-à-vis de la mobilité pastorale, ces textes sont jugés contraignants et rigides par de nombreux acteurs car ne permettant pas aux pasteurs d'exploiter librement les ressources pastorales réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces textes visent à contenir et à contrôler les mouvements des groupes pastoraux. De la même façon, dans les lois de 1967 relatives au foncier, au demeurant difficilement applicables en milieu pastoral, les droits sur la terre ne sont véritablement reconnus qu'aux producteurs agricoles. Seuls les aménagements forestiers et les activités agricoles sont susceptibles de matérialiser une mise en valeur et donc de conférer des droits. A l'inverse, le passage du troupeau ne confère aucun droit réel, bien que le bétail contribue très activement à l'économie nationale.

L'absence de règles d'usage claires et partagées par tous favorise l'émergence de conflits fonciers, source d'une instabilité sociale quasi-permanente. Les tensions sociales actuelles semblent être tout aussi bien imputables à l'absence de concertation et l'inadéquation des dispositifs juridiques qu'aux crises climatiques et démographiques.

1.3.2 Au Cameroun

Le cadre juridique au Cameroun est sous tendu par les textes suivants :

- **La Loi forestière de 1994 portant Régime des Forêts, Faune et Pêche** qui inscrit dans ses principes la décentralisation de la gestion forestière, la reconnaissance des droits d'usage et l'implication des communautés à la base dans la gestion des ressources forestières. La loi détermine un domaine forestier permanent et fixe des règles encourageant l'exploitation forestière durable (plans d'aménagement, suppression des petits permis de coupe, etc.).
- **La Loi-cadre n° 96/12 de 1996 sur la Gestion de l'Environnement**, qui fixe le cadre global de la gestion de l'environnement au Cameroun. Elle dispose en son article 36 que le sol, le sous-sol et les richesses qu'ils contiennent, en tant que ressources limitées, renouvelables ou non, sont protégés contre toutes formes de dégradation et gérées conjointement et de manière rationnelle par les Administrations compétentes.
- **La Loi portant Régime de l'eau au Cameroun de 1998** qui traite des aspects relatifs à la gestion durable des sols
- **Le Code minier de 2004** qui traite des mesures à prendre pour limiter l'impact négatif de l'exploitation minière sur les terres
- **La Loi des finances**, votée chaque année, qui fixe le cadre global d'allocation des ressources financières, ainsi que les sources des recettes budgétaires de l'état par secteur.

• **L'Ordonnance relative au régime foncier n°74-1 du 6 juillet 1974**, qui détermine le cadre d'allocation des terres.

Le contexte environnemental et socio-économique actuel impose donc une urgente nécessité d'élaborer de nouveaux textes de lois ou de réactualiser ceux qui ont fait leur preuve jusque là, mais qui sont caducs pour la plupart.

1.3.3 Au Nigeria

Le Gouvernement a mis l'accent sur l'allocation des terres aux nomades qui au fil des ans sont devenus des paysans sans terre. Dans la même perspective, il compte poursuivre sa procédure d'allocation légale de terre de pâture. Ces terres de pâturages seront également disponibles dans les zones à usage agricole. L'Etat fédéral va s'appesantir sur le balisage des surfaces réservées au pâturage dans tous les Etats. Ainsi, 10% de la superficie totale des terres du pays serviront de zones de pâturage pour les éleveurs.

L'Etat fédéral veillera à ce que les éleveurs soient encouragés à pratiquer différentes formes de techniques de conservation de fourrages. De plus, il mettra à leur disposition les installations adéquates de stockage de céréales et des aliments complémentaires pour faire face aux périodes de soudure dans le cadre des efforts visant à atténuer les effets de la sécheresse. Dans la même lancée, il sera question de veiller à la bonne utilisation des produits agro industriels et des résidus des cultures qui seront profitables à l'alimentation du bétail.

1.4 Les stratégies politiques et institutionnelles régionales

Plusieurs organisations sous-régionales opèrent dans différents domaines de développement dans le Bassin du Lac Tchad. L'on peut citer entre autres :

- La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)
- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- Le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)
- La Commission du Bétail, Viande et Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA)

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) par exemple, a élaboré un plan d'action stratégique (PAS), portant sur la gestion des ressources naturelles du bassin. La section qui cible le secteur de l'élevage prend en compte les points suivants :

- Promouvoir des pratiques agro pastorales respectueuses de l'environnement dans le Bassin ;
- L'augmentation mesurable et durable de la production qualitative des ressources biologiques dans les pays du Bassin ;
- La restauration, la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques dans le Bassin ;
- L'augmentation mesurable et durable des moyens de subsistance des populations des pays du Bassin ;
- Promouvoir de meilleures pratiques pastorales à l'échelle du Bassin
- Promouvoir les meilleures pratiques agricoles traditionnelles basées sur la fertilité des sols et l'utilisation des bio pesticides ;
- Démontrer par des projets pilotes les pratiques agro pastorales qui visent la conservation des sols, la création des zones de protection de surfaces souterraines, l'utilisation d'engrais naturels et des semences résistantes à l'élevage intensif ;
- créer une dynamique de gestion partagée des ressources en eau avec des mécanismes de coopération et d'intégration intra et inter pays ;
- Mettre en place des réseaux viables de collecte d'information de base pour mieux connaître et suivre les ressources en eau, les écosystèmes et leurs exploitations ;
- Mener des actions sectorielles de base pour la maîtrise de la demande en eau et pour lutter contre la désertification et la perte de la biodiversité ;
- Améliorer les modes d'exploitation des écosystèmes et protéger les plaines d'inondation en relation avec l'aménagement du territoire.

Outre l'existence d'une politique commune entre les Etats à l'échelle du Bassin, il convient de relever la volonté de ces Etats à coopérer dans l'optique d'une gestion des différentes aires protégées qu'ils renferment. Les incursions permanentes des animaux d'un parc à l'autre à travers les pays du Bassin (Cameroun, Nigeria et Tchad) ont emmené ces derniers à prendre des mesures communes visant à préserver la faune sauvage. A cet effet, l'on peut noter l'accord transfrontalier entre le Cameroun et le Nigeria. Cet accord est un document récent en vue de la gestion partagée des aires protégées entre les deux pays. Il s'agit :

- Du Parc National de Faro, du Parc National de Tchabal Mbado au Cameroun et du Gashaka-Gumti National Parc au Nigéria,
- Du Parc National de Takamanda et du Parc National de Korup au Cameroun et du Cross River National Parc au Nigéria,
- Du Parc National de Waza au Cameroun et Chad Basin National Park au Nigéria.

2. Les Limites de la mise en œuvre des initiatives

En dépit des différentes politiques et actions stratégiques entreprises au niveau national et régional pour améliorer la production animale et les pratiques agro-pastorales, ces efforts ont été entravés par de nombreux obstacles. Ces obstacles sont abordés ci-dessous :

Prise en compte tardive du secteur de l'élevage

Les différentes stratégies politiques élaborées en matière d'élevage ont été entravées par le secteur agricole dans la mesure où ce secteur a bénéficié d'une attention particulière des Etats. Cela peut se justifier par la nécessité manifeste de ces Etats à promouvoir l'auto suffisance alimentaire. Ce qui fait que le secteur de l'élevage a été relégué au second plan.

L'insuffisance des textes d'application

La plus part des initiatives prise au niveau des différents Etats du bassin ont été confrontés à de nombreuses difficultés émanant de l'absence des textes relatifs à leur application. Par ailleurs, la quasi totalité des lois qui régissent ces politiques sont dépassées et ne cadrent plus avec les réalités actuelles.

L'instabilité politique

Certaines décisions politiques constituent en elles-mêmes des obstacles et menaces pour leur mise en œuvre. En effet, la succession spontanée des hommes au niveau des instances politiques et des sphères de décision fait en sorte que les nouveaux promus ont tendance à abandonner la plu part des politiques et programmes entrepris par leurs prédécesseurs sous prétexte de vouloir apporter des nouvelles orientations pour la bonne marche des affaires étatiques.

L'absence de consensus

Le manque de coordination et de concertation entre les différents responsables et acteurs entraîne une incohérence dans la matérialisation des politiques et programmes. En effet, le manque d'adoption d'une approche commune dans la formulation des stratégies constitue une entrave au déploiement de ces politiques.

La faible implication des acteurs

La faible implication des populations locales (agriculteurs et éleveurs) au processus d'élaboration ou de la mise en œuvre des stratégies en leur faveur entraîne un manque de soutien et de mobilisation nécessaires à la réussite de ces initiatives.

L'enveloppe budgétaire

La faiblesse des budgets alloués par les Etats à la mise en œuvre des programmes constituent un obstacle. A cela s'ajoute la mauvaise gestion de ces fonds qui ne profitent pas toujours aux réels bénéficiaires.

3. Changements climatiques et Stratégies d'adaptation

3.1 Changements climatiques et leurs impacts

Les changements climatiques soulèvent de graves problèmes pour l'élevage à cause de ses effets néfastes sur ce secteur d'activité. L'on assiste à des précipitations faibles, imprévisibles et irrégulières. Aussi, cela ne se fait-il pas sans impacts parmi lesquels :

Les impacts écologiques

- La modification de la capacité de stockage du carbone de l'écosystème ;
- Augmentation des gaz à effet de serre conduisant à la modification de la couche d'ozone avec ses corollaires ;
- Perturbation du fonctionnement des écosystèmes (incidence de feux brousse...) ;
- Le changement de la qualité des sols et de la productivité (faible rendement...) ;
- Changement dans la production de la quantité et la qualité des fourrages ;
- Changement de la saison de croissance des animaux ;
- Modification de l'habitat faunique.

Les impacts sur le secteur de l'élevage

Parmi ces impacts, l'on note :

- Le changement de la productivité du bétail (la production laitière, le taux de croissance, le gain de poids, la reproduction) lié à une consommation réduite ;
- Le changement dans la quantité et la qualité d'eau

Les impacts socio économiques

- Baisse de la production vivrière entraînant l'insécurité alimentaire ;
- Baisse des revenus tirés de l'élevage ;
- Baisse de la production faunique ;
- Modification des itinéraires des éleveurs

3.2 Les stratégies d'adaptation des éleveurs

Les impacts des changements climatiques ont rendu les conditions de vie des pasteurs extrêmement précaires. Pour y faire face, les éleveurs développent de nombreuses stratégies d'adaptation :

- Négativement affectée, la production laitière n'est pas suffisamment produite pour compenser directement les carences alimentaires ou pour l'échanger contre les céréales. Ainsi, nombreux parmi les pasteurs sont ceux qui sont obligés de vendre leurs animaux pour assurer la survie des ménages
- D'autres éleveurs par contre, abandonnent progressivement la mobilité et se sédentarisent s'adonnant à la fois à l'élevage et l'agriculture. Pour ces derniers, l'association de ces deux activités leurs semble largement profitable. Ainsi, la création d'un champ leur permet d'améliorer la fertilité des sols par les fumures animales, la diversification des cultures pour faire face aux pénuries alimentaires et surtout à la constitution des stocks de fourrages et de résidus des récoltes nécessaires pour l'alimentation du bétail en période de soudure.
- En outre, ceux des pasteurs qui s'accrochent à leur mode de vie (mobilité) essaient tant bien que mal de s'adapter en adoptant diverses stratégies :

- i) Transhumance de grande amplitude vers les zones jugées favorables ;
- ii) Séjours de plus en plus prolongés dans les zones d'accueil ;
- iii) Déstockage et contrat de pacage

4. Les Menaces à l'épanouissement de la faune sauvage dans le Bassin du Lac Tchad

Dans le Bassin du Lac Tchad, la faune sauvage subit de plus en plus de fortes pressions. C'est d'ailleurs ce qui explique la disparition de certaines espèces telles que la girafe, l'autruche, le lion... D'autres espèces par contre ont complètement disparu notamment le rhinocéros noir, le buffle noir et plusieurs espèces d'antilopes... Plusieurs facteurs sont responsables de cette menace :

Les facteurs politiques

L'insécurité politique entraîne la prolifération des armes à feu. Ce qui a un impact direct sur la conservation de la faune sauvage. Les populations utilisent ces armes pour chasser les animaux sauvages même dans les zones protégées en tant que viande de brousse. A cela, s'ajoute le changement fréquent des hommes au niveau administratif, ce qui porte atteinte à l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Les facteurs économiques

La faiblesse et la réduction continue des budgets nationaux alloués à la sauvegarde et à la conservation des aires protégées impactent négativement la gestion de la faune. La baisse du prix du coton dans les pays tels que le Cameroun, le Nigeria et le Tchad affecte le niveau de vie des populations et entraîne le développement du secteur informel. Ainsi, l'exploitation de la faune sauvage apparaît comme une alternative pour combler les difficultés auxquelles elles font face quotidiennement.

Le facteur démographique

L'explosion démographique conduit à l'accroissement de la demande en ressources. Pour satisfaire cette forte demande, les agriculteurs pénètrent à l'intérieur des aires protégées à la quête des terres cultivables. Les pasteurs quant à eux y vont à la recherche des pâturages et de

l'eau pour leurs animaux. Ces différentes activités menées à l'intérieur des parcs et réserves pourraient être souvent perçues comme des prétextes visant à perpétrer des actes de braconnage à l'endroit de la faune.

Les facteurs environnementaux

Les changements climatiques et ses corolaires (sécheresse, désertification...) entraînent une modification perceptible des habitats fauniques dans la région du Bassin. Ainsi, la sécheresse qui a touché l'ensemble du Sahel de 1972 à 1986 a été la plus dévastatrice des espèces fauniques et de leurs habitats.

5- Conflits et Mécanismes de résolution

Les aléas climatiques ont entraîné la précarité des ressources naturelles. Ce désagrément met en péril les rapports d'antan qui portaient sur la gestion consensuelle des ressources naturelles par les différents usagers. Ce qui est à l'origine de nombreux conflits entre les utilisateurs de ressources. Dès lors, plusieurs types de conflits apparaissent :

- Les conflits entre agriculteurs - pêcheurs - éleveurs;
- Les conflits entre agriculteurs/éleveurs et services de la conservation ;
- Les conflits entre autorités traditionnelles et autorités administratives

Au Tchad, les expériences de gestion et de prévention des conflits sont récentes. Elles se sont développées à la suite de la recrudescence des conflits opposant communautés sédentaires et transhumantes autour de l'utilisation des ressources communes. Ces expériences sont l'œuvre des Organisations non gouvernementales (ACRA, EIRENE) et des Associations de la société civile (ACTT, AMECET, ATNV), mais certains projets de développement rural se sont aussi préoccupés de la question (ALMY BAHAIM, PHPTC).

L'analyse des différentes démarches d'appui a fait ressortir que les formes d'organisation locales les plus adoptées en matière de prévention des conflits sont les organes paritaires ou commissions mixtes, souvent constitués de représentants des sédentaires et des transhumants (Comité mixte, Comité d'Entente, Médiation Eleveurs-Cultivateurs, Commissions Paritaires,

Commission Justice et Paix)². Ces derniers sont soutenus par les projets, les autorités administratives et religieuses locales qui assurent la médiation et l'arbitrage.

Pour le projet Almy Bahaïm, la commission mixte, ainsi que les organes paritaires, ont joué un rôle très important, faisant diminuer les conflits entre les différents usagers de la ressource. Dans sa démarche, le projet part d'une hypothèse que prévenir et régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs supposent la connaissance des conditions dans lesquelles évoluent les deux systèmes de production³. Cet état de connaissance a permis de comprendre les intérêts des uns et des autres, ainsi que leurs stratégies d'accès aux ressources naturelles. Si les intérêts et les stratégies sont divergents, l'utilisation de la ressource par les acteurs différents passe par la concertation, ce qui justifie la mise en place des organes paritaires permettant d'aménager un espace de dialogue et de négociation entre les différents utilisateurs des ressources.

Bien qu'elle comporte des limites, cette expérience semble offrir un cadre approprié d'arbitrage, de gestion et de prévention des conflits dans les zones où le contrôle des points d'eau et des pâturages qu'ils polarisent constitue un enjeu important. Mais dans la pratique, ces expériences sont entachées des problèmes de représentativité, de légitimité et de qualité de personnes ayant participé au nom des pasteurs.

Une autre expérience remarquable est celle menée par l'AMECET dans la zone méridionale. C'est une organisation de la société civile qui assure depuis 1996 la médiation entre agriculteurs et éleveurs. L'objectif visé est de prévenir les conflits en instaurant un climat de confiance et une dynamique de règlement pacifique des conflits agriculteurs-éleveurs. La démarche s'organise autour de la mise en place des comités d'entente, qui est un cadre de concertation, de dialogue et de négociation, constitués de façon paritaire entre les deux groupes d'intérêt. Ces comités d'entente sont chargés de suivre la mise en application des engagements pris par les parties prenantes. Les activités de l'AMECET s'orientent principalement vers la sensibilisation et la formation des acteurs organisés lors des ateliers locaux. Elle travaille conjointement avec l'Association des chefs traditionnels du Tchad et l'Association Tchad Non-violence à travers un programme dénommé « Médiation entre éleveurs et cultivateurs (MEC) » et avec l'appui d'EIRENE.

² Pabamé S., 2001. La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs au sud du Tchad : succès et limites des comités locaux, LRVZ.

³ Barbara M., 1999. Almy Bahaïm: Etude sur la gestion paritaire des points d'eau, version provisoire

Au Nigeria en revanche, il existe trois principales catégories d'acteurs intervenant dans la gestion et la résolution des conflits :

Les Autorités traditionnelles

Au Nigeria, la plupart des litiges qui opposent agriculteurs et éleveurs nécessite l'arbitrage des chefs traditionnels. Ces derniers ont développé des procédures de type judiciaire, avec des témoins, l'inspection du site et une évaluation indépendante des coûts. Toutefois, certains d'entre eux, prononcent des jugements arbitraires, et sont souvent accusés de prendre des pots de vin. Dans certaines régions par exemple, les pasteurs sont dits favorisés dans tous les cas, parce qu'ils sont plus riches que les agriculteurs et peuvent payer plus. Ailleurs, les jugements sont toujours tranchés en faveur des agriculteurs. Des représentants de près des trois quarts des villages interrogés ont déclaré qu'ils sont satisfaits des autorités traditionnelles. S'ils n'étaient pas satisfaits, la prochaine étape consisterait en général à faire appel à la police. Les chefs de villages, plus vigilants ont mis en place des mesures préventives. Tel est le cas des Etats de Yobe et Bauchi qui disposent de ce qu'on appelle «Comité d'accueil». Ces sont des résidents locaux nommés par le chef du village qui vont rencontrer les transhumants(les Peuls) nouvellement venus dans la région à la recherche d'un campement. La plupart de ces transhumants ont eu à visiter la région au cours des années précédentes, ce qui rend facile l'organisation des réunions. Mais, des problèmes peuvent survenir quand un nouveau groupe d'éleveurs se trouve dans la région. Dans ce cas, le Comité cherche à établir des règles de base avec les Peuls, de sorte que si les dommages aux cultures ou autres différends se produisent, alors les deux parties accepteront la procédure convenue. Il existe également un accord traditionnel d'accès aux ressources. Cet accord porte essentiellement sur la délimitation des terres pâturables. Une partie du système «traditionnel» sont les associations qui ont été formées ces dernières années pour représenter les intérêts des éleveurs de bétail et des pêcheurs. La plus connu d'entre elles est Miyetti Allah, une association peule qui a des branches dans presque tous les Etats. Une organisation similaire est Al-Haya, représentant les peuples Shuwa et Koyam. Ces organisations jouent souvent un rôle dans le règlement des différends.

La police, les tribunaux et l'armée

Les structures officielles telles que la police et les tribunaux et l'armée ont généralement mauvaise réputation auprès des communautés rurales. Les pasteurs ne prennent jamais le

risque de faire appel à la police, car, ils sont à priori indexés comme étant fautifs par les agents de la police dans les différents litiges qui les opposent aux autres acteurs.

Les agriculteurs quant à eux, ne font recours à la police que lorsque les autorités traditionnelles les déçoivent. Cependant, l'arbitrage de la police ne leur a en aucun cas permis de rentrer en possession de la compensation versée pour les dommages causés à leurs exploitations.

Les tribunaux sont de peu d'utilité tant pour les agriculteurs que pour les éleveurs à cause des lenteurs administratives enregistrées. La résolution d'un différend peut s'étendre sur plusieurs années. L'armée quant à elle, n'a pas de rôle officiel dans la gestion des conflits au niveau local, mais certaines collectivités et les gouvernements locaux font recours à elle en cas d'insécurité civile inacceptable.

L'Etat et le Gouvernement local

Les représentants de l'Etat sont souvent en conflit avec les chefs traditionnels sur qui repose le pouvoir dans une région. Par exemple, dans l'Etat de Borno, les autorités traditionnelles ont interdit certains types de filets de pêche susceptibles d'endommager les stocks de poissons. Le représentant du gouvernement local a cependant permis l'utilisation de ces filets prétextant la liberté qu'apporte la démocratie à chaque citoyen.

6- Analyse des acteurs Clés

L'identification et l'analyse des acteurs clés visent entre autres leur implication dans les activités qui pourraient être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

6.1 Typologie des acteurs clés

N°	Typologie	Acteurs		
		Pays :	Cameroun	Nigeria
1	Les communautés d'éleveurs pasteurs et les agropasteurs	Oudah, Adamco, Alidjam, Arabe Choa, Woïla	Peuls, Arabes chaos et Koyam	Oudah, Peuls, Gouran et Arabes choas
2	Les organisations de la Société Civile, les ONG nationales, les entreprises et agro-industries	FEB, OPEN, CNEBCAM, CARPA, ACEEN, APELD, SEMRY, MIDIMA, SODECOTON	Mi yeti Allah, Al Hayah	GIP GDS UPVT CPDE AEN AJN ADEM ACB, ACORD, ACRA, ALTA-AWOUN, ASSAILD, DARNA, SECADEV, BELACD, AMECET,
3	Les Services techniques déconcentrés de l'Etat	Délégations du MINPLAPDAT, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINTOUR, MINEE, MINDUH,	FMAWR, Le département de l'élevage, La direction du Chad Basin National Park	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques, Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales, Ministère de l'Agriculture et de l'irrigation, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère Délégué chargé de la décentralisation, Ministère de l'Eau et des ressources halieutiques
4	Organisations sous-régionales et	CBLT, ABN, CEMAC	CBLT, ABN,	CBLT, ABN, CEN-SAD,

	internationales			CEMAC
5	Les partenaires au développement	SNV, UICN, GTZ, HEIFER, DED	USAID, OXFAM.....	INADES-FORMATION, WORLD-VISION, OXFAM, AFDI, SAILD, APICA, AFRICARE, CARE-TCHAD, ADRA, EIRENÉ, DED...
6	Les institutions et organismes publics ou privés de recherche scientifique	ISS, CEDC, ANAFOR, IRAD, IRD	NAPRI, IAR, NVRI, NITR, LCBC, NBC, , CBDA, LCRI, HJKYBTF, NIM ET, NFRA, UNIMAID	CEFOD, CFPR
7	Les collectivités territoriales décentralisées	Communes : MAGA, ZINA, PETTE, MOULVOUDAYE, MINDIF, MOUTOURWA, KAELE, WAZA, LOGONE BIRNI, KAÍKAÍ, BOGO	Bama Local Government	Secteur de Karal
8	Les Autorités traditionnelles	Diverses	Diverses	Diverses
9	Les Autorités administratives	Gouverneur, Préfet et Sous-préfet	Gouverneur....	Gouverneur, sous-préfet et Préfet

6.2. Analyse

i- Les communautés d'éleveurs pasteurs et agropasteurs

Elles sont pour la plupart bien structurées et leur force réside dans la capacité de mobilisation d'un grand nombre d'éleveurs dans le but de les inciter à produire des actions fortes sur le terrain. Cependant l'information insuffisante, le manque de sensibilisation sur le changement climatique à leur niveau ainsi que l'analphabétisme de la quasi-totalité de ces acteurs les rendent fragiles et inefficaces dans l'exercice de leurs activités.

ii- Les ONG, OSC et autres organisations

Elles jouent un rôle prépondérant en assurant l'appui conseil, la sensibilisation, les formations, l'évaluation des mesures d'aménagement prises, le suivi écologique, l'organisation des communautés, l'appui à l'élaboration des plans de développement locaux. Leurs forces résident dans la maîtrise du milieu et des langues locales et une bonne connaissance des techniques d'exercice des activités pastorales et agropastorales et de gestion des ressources dans la zone.

Elles sont cependant souvent limitées dans leurs interventions du fait de leur dépendance des appuis extérieurs.

iii- Les Services techniques déconcentrés de l'Etat

Les Ministères techniques disposent de réels potentiels d'appui aux niveaux national et déconcentré en matière de conseils techniques, d'appuis organisationnels et de gestion, de déclenchement des concertations, de sensibilisation, diffusion des informations, de mise en place des comités de pilotage et plate forme de coordination et de concertation. Tout ceci peut être utilisé en faveur de la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique des activités pastorales et agropastorales.

Cependant, il importe de noter que ces structures ont souvent tendance à travailler de manière sectorielle et limitée, leurs moyens d'action (fonctionnement et humaines) sont souvent insuffisants et les remaniements ministériels fréquents créent une certaine instabilité. De plus

les décisions les concernant sont centralisées, ce qui réduit de manière considérable leur marge de manœuvre.

iv- Les organisations sous-régionales et internationales

Elles jouent un rôle de coordination et de concertation au niveau de la sous région en vue d'une mise en œuvre des projets très souvent en accord avec les politiques et programmes des Etat membres. A ce titre elles peuvent aider à la mise en œuvre des mesures prises pour l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique.

v- Les Partenaires au Développement

Ils appuient techniquement et financièrement le Gouvernement dans la mise en œuvre des ses politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté. En ce sens, ils peuvent appuyer la mise en œuvre des politiques et projets ayant pour objectifs l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique.

vi- Les institutions et organismes publics ou privés de recherche scientifique

A partir de leurs capacités techniques et des résultats des expérimentations, ces institutions peuvent contribuer au renforcement de capacités des acteurs pasteurs et agropasteurs, et de la prise et la mise en œuvre des mesures adéquates d'adaptation de ceux-ci au changement climatique. De plus, ils disposent d'expériences en matière de planification et suivi du développement régional ainsi que de bases de données exploitables dans le même objectif. Cependant, il serait bénéfique que les résultats des expériences positives et des recherches soient plus capitalisés et plus valorisés.

vii- Les collectivités territoriales décentralisées/ les gouvernements locaux⁴

Le cadre de la décentralisation dans lequel elles agissent aujourd'hui est caractérisé par le transfert d'un certain nombre de compétences aux communes ainsi que leur responsabilisation

⁴ Dans le cas du Nigeria

dans la planification de développement de leurs entités. A ce titre leurs capacités d'actions sont renforcées

Cependant, elles peuvent être sujettes à une mauvaise compréhension des enjeux de l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique et qu'une prise en compte d'intérêts à court terme au détriment du plus long terme. Par ailleurs, l'insuffisance des ressources et l'importance des besoins liés au développement socio-économique peuvent constituer un frein à la mise en œuvre de mesures d'aide à l'adaptation au changement climatique des pasteurs et agropasteurs.

viii- Les Autorités Traditionnelles

Elles peuvent jouer un rôle important pour véhiculer les informations, sensibiliser et mobiliser des contributions financières et physiques nécessaires à la mise en œuvre d'actions en vue de l'adaptation des activités pastorales et agropastorales aux effets du changement climatique.

Cependant par abus d'autorité, elles peuvent contribuer au frein de la mise en œuvre des mesures prises en faveur des éleveurs.

ix- Les Autorités administratives

Les gouverneurs de Région assurent la coordination des interventions des différents acteurs notamment celles des services techniques étatiques représentatives des différents ministères impliqués dans les activités agropastorales et pastorales. A cet effet, ils sont très informés sur les questions d'activités pastorales et agropastorales et notamment toutes les difficultés liées à leur exercice et dues au changement climatique.

Cependant les autorités administratives contribuent souvent aux lourdeurs administratives à cause de l'absence d'instance technique d'aide à la coordination et prise de décisions.

7. Les Points D'entrée institutionnels et organisationnels d'intervention dans le secteur de l'élevage

L'ensemble des stratégies politiques élaborées au niveau des différents Etats constituent des portes d'entrée susceptibles d'être exploitées par les interventions à entreprendre dans le bassin du Lac Tchad en matière d'adaptation des éleveurs aux impacts du changement climatique.

Sur le plan sous régional, les différents pays membres de la CBLT ont développé des stratégies qui visent à sauvegarder les eaux du lac ainsi que les activités (les agriculteurs, les éleveurs et la pêche) qui y sont menées tout au tour. L'initiative « Sauver le lac Tchad en est une illustration.

i- « sauver le Lac Tchad »

Face à l'augmentation des besoins liés à la forte croissance démographique et urbaine que connaissent les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad, la maîtrise de l'eau et de l'énergie sont centrales. Une meilleure valorisation des ressources en eau devrait permettre d'assurer la sécurité alimentaire, en compensant une irrégularité climatique potentiellement accentuée par le changement global, tout en assurant la satisfaction des besoins fondamentaux des ruraux et des citoyens.



Le Lac Tchad

C'est dans ce contexte que s'est tenue l'importante rencontre de N'Djamena en Octobre 2010 avec le thème principal : « Enjeu et développement durable autour du Lac Tchad » organisé par la Commission du Bassin du Lac Tchad en coopération avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes et la Direction Générale de la Mondialisation et des Partenaires.



L'une des résolutions phare de cette rencontre a été le développement de certaines stratégies en vue de préserver l'écosystème du Lac Tchad tout en préservant les activités pastorales et agropastorales.

Cette problématique se pose du fait que le Lac Tchad et ses environs connaissent chaque année une affluence d'éleveurs nomades et transhumants car en tant que zone humide au milieu d'une zone typiquement sahélienne, le Lac Tchad constituerait alors une véritable mine d'or. Ainsi, la mise en œuvre de ces résolutions pourrait constituer une opportunité pour la prise de mesures aidant les éleveurs à s'adapter au changement climatique dans la Bassin du Lac Tchad.

ii. La création des pôles de recherche

La création des instituts de recherche par les différents Etats à l'échelle du Bassin notamment le Lake Chad Research Institute au Nigeria (Etat de Borno-Maiduguri), l'Institut Supérieur du Sahel (ISS) à Maroua au Cameroun et la Commission du Bassin du Lac Tchad à N'Djamena au Tchad constituent des points d'entrée institutionnels.

iii. Le transfert des compétences aux collectivités locales

En matière de gestion de l'environnement, le transfert des compétences aux collectivités locales constitue un point d'entrée.

iv. L'Accord Transfrontalier entre le Cameroun et le Nigéria

la proximité géographique du parc de Waza(Cameroun) et du Chad Basin National Park (Chingurmi-Duguma) de Maiduguri facilite la mobilité des animaux de part et d'autre de ces aires protégées. Face à ce constat, les deux Etats ont décidé de coopérer dans le but de préserver la faune sauvage. Ainsi, il sera plus facile pour les équipes de recherche d'apprendre les meilleures pratiques puisque les deux parcs se trouvent dans une même zone écologique. Cet Accord en vue de la gestion partagée des aires protégées pourrait permettre de trouver des alternatives pour les utilisateurs de l'espace tels que les pasteurs et les agropasteurs car ce sont eux qui sont généralement à l'origine de la dégradation des aires protégées en raison de leurs besoins en ressources naturelles dégradées par eux-mêmes en premier et par le changement climatique en second.

Dans ce sens, cet Accord constituerait une opportunité en vue d'aider les éleveurs à s'adapter au phénomène de changement climatique.

8. Identification des meilleures pratiques à l'interface Bétail- Faune sauvage-Environnement

Quelques initiatives de gestion des ressources à l'interface « bétail-faune-environnement » ont été menées et méritent d'être signalées.

La gestion participative de la Réserve de faune de Binder-Léré : Cette initiative locale, appuyée par le PRODALKA au Tchad, intervient dans un souci de préserver la faune sauvage à travers la réhabilitation de l'habitat de la faune sauvage de cette réserve, sans compromettre le développement des activités agricoles et pastorales dans les périphéries. La préoccupation principale vient du fait que les populations de faune sauvage n'ont pas bénéficié de protection effective, et que malgré la réglementation officielle interdisant la chasse dans cette réserve, celle-ci était restée une réalité. Certaines espèces animales avaient tendance à disparaître, tandis que d'autres ont vu leurs effectifs diminué de manière drastique.

Face à cette situation, les populations riveraines de la réserve de faune de Binder-Léré se sont organisées et ont convenu de la nécessité d'élaborer une charte intercommunautaire qui vise la préservation de la diversité biologique de la réserve. Les engagements des populations intègrent la prévention des nouveaux défrichages, la limitation du pâturage, la prévention des feux de brousse destructifs et des coupes de bois et l'interdiction de la chasse. Ces engagements ont requis l'adhésion totale de toutes les parties prenantes (éleveurs, agriculteurs, chasseurs, cueilleurs, chefs traditionnels, notables...). Les résultats sont actuellement encourageants. Les cas de braconnage à l'enceinte de la réserve ont diminué, même si le phénomène n'a pas complètement disparu. Ces mesures de protection ont créé des conditions favorables pour le retour d'animaux sauvages dans la zone.

Mise en place de la réserve de pâturage Jakusko-Nasari, en LGA Jakusko d'Etat de Yobe

Les réserves de pâturage Jakusko-Nasari, situées dans l'État de Yobe, au Nigeria ont été classées en tant que réserve de pâturage par la loi d'avril 1969. Elles ont une superficie d'environ 80 290 hectares. L'élevage sédentaire est pratiqué et les pasteurs résident en permanence dans la réserve, tout en menant leurs pratiques agricoles à l'extérieur des réserves. Trois puits ont été forés dans les années 1970. En 1990, lorsque les réserves de pâturage ont été reprises par le Projet pour le développement de la zone aride du Nord-Est (NEAZDP), beaucoup d'activités de développement sur le bétail et la gestion des parcours ont été réalisés.

Parmi lesquelles, la réhabilitation du puits Kuka-Maiwa, la construction d'un puits, la construction de cliniques vétérinaires et humaines, un bâtiment pour l'éducation des adultes avec des matériaux utiles pour l'apprentissage, et un entrepôt pour le stockage des semences et des équipements pour les pépinières. Diverses activités de formation ont été organisées pour les éleveurs afin d'améliorer la productivité du bétail et d'éviter les conflits sur l'utilisation du parcours.

9. Zones Prioritaires d'intervention du Projet

La priorisation des sites tient compte de leur emplacement stratégique, de leur contenu et des interactions qui existent entre les différents acteurs et utilisateurs de cet espace. Les sites prioritaires où pourrait intervenir le projet peuvent être les suivants :

i. Au Cameroun

- La périphérie de la zone du Parc National de Waza : elle regorge de pâturages utilisés par de milliers de bœufs. Les conflits entre les éleveurs, les agriculteurs et les services de la conservation du Parc sont nombreux et c'est le lieu qui subit le plus la coupe de bois des Oudah (communauté d'éleveurs caractérisés par leur dépendance au bois.
- Le canton d'Abouli et de Fadare dans l'arrondissement de Pette à cause des forêts communautaires qui s'y trouvent. La réalité est que, des infrastructures pastorales ont été construites bien avant la création de ces deux forêts. Aujourd'hui, les éleveurs, pourtant légitimes utilisateurs de ces infrastructures se voient y refusés l'accès par les communautés environnantes qui craignent que les animaux ne détruisent leurs oeuvres.
- Le canton de Madiago dans le Logone Birni où se trouve une autre forêt communautaire. Cette forêt reçoit les éléphants qui viennent du parc de Waza. Par ailleurs les conflits entre l'administration, les éleveurs pasteurs et agropasteurs et les populations autour de l'herbe dans la forêt sont permanents.



Village à la périphérie du PNW

ii. Au Nigeria

Le Chad Basin National Park (CBNP) est l'un des huit parcs nationaux du Nigeria. Il couvre une superficie totale de 2258 Km² et dépend de trois zones écologiques notamment le secteur de Chingurmi-Duguma dans l'Etat de Borno, de Nguru-badé et le secteur de Balatura dans l'Etat de Yobé.

Cependant, le secteur de Chingurmi qui est par ailleurs le plus vaste avec une superficie de 1228Km² apparaît comme site prioritaire d'intervention du Projet pour les raisons suivantes :

- Sa proximité géographique avec le parc National de Waza au Cameroun favorise la migration de la faune sauvage comme l'indique un rapport de 2007 qui estimait qu'il y avait environ 100 éléphants dans le secteur qui se déplaçaient de part et d'autre des deux parcs ;
- Le parc offre également le seul espoir du Nigeria pour le rétablissement de la Girafe camelopardalis qui est une espèce en voie d'extinction de même que d'autres mammifères (le rhinocéros noir, le buffle africain...);
- En ce qui concerne les considérations de gestion, malgré le fait qu'il s'agisse d'un parc national, le pâturage illégal, la collecte du bois de chauffe, les feux de brousse et la chasse sont fréquemment perpétrés par les populations;
- Les pintades abondent dans le parc ainsi qu'un grand nombre de cigognes blanches, ce pendant au moment de la reproduction, les œufs de ces différentes espèces sont recueillies par les populations ce qui a un impact sur la pérennisation des espèces ;



iii. Au Tchad

Deux sites prioritaires sont proposés, à savoir la réserve de faune de Mandelia et Douguia. Ces deux sites sont éloignés respectivement de 74 et 50 km au sud et au nord-ouest de la capitale N'Djamena. Ce sont des réserves de faune et de chasse aujourd'hui soumises à des fortes pressions agricoles et pastorales.

Mandelia

Le site en question relève administrativement du département du Chari, dont le chef-lieu est Mandélie. Situé à la sortie sud de la capitale tchadienne entre les fleuves Chari et Logone, le site de Mandélie subit depuis plus de deux décennies de profondes mutations environnementales et socio-économiques suite à la guerre civile de 1979 qui a occasionné un important mouvement de populations vers cet espace, remettant ainsi en cause son statut et l'équilibre écologique tant recherché. Cet afflux massif des populations couplé avec la proximité de la capitale va porter un coup décisif au milieu naturel. On assiste alors à une surexploitation des ressources naturelles.

Douguia ou le secteur de Karal

A l'opposé de Mandélie, le site de Douguia est situé à 74 km au nord-ouest de N'Djaména. C'est un domaine de chasse également soumis à de fortes pressions agricoles et pastorales. Créé en 1961, le domaine de chasse de Douguia couvre une superficie de 59 400 ha. En réalité, la zone de chasse autorisée s'étend jusqu'aux rives méridionales du lac Tchad.

En dépit de son statut de réserve de chasse, le site de Douguia est investi depuis une trentaine d'années par les éleveurs. Les pâturages de décrue du lac Tchad et ceux du Chari accueillent des transhumants arabes et peuls pendant la saison sèche. L'activité de pêche rassemble dans la zone de nombreux pêcheurs de différentes origines, même si les kotoko disposent d'un droit exclusif sur les eaux du Chari. Mais cela n'empêche pas qu'ils surviennent parfois des conflits opposant les agriculteurs aux éleveurs.

Les conditions de vie des populations des deux zones sont extrêmement précaires parce qu'elles sont essentiellement basées sur l'agriculture et l'élevage, deux secteurs classés parmi les plus vulnérables aux changements climatiques y compris à la variabilité. Les autres activités de subsistance sont très peu développées, hormis la pêche. Deux systèmes d'élevage

cohabitent et se disputent l'accès et l'exploitation des ressources pastorales : le système transhumant et le système sédentaire.

10. Suggestions de quelques actions à mener dans le cadre du Projet Pastoralisme

Plusieurs actions méritent d'être entreprises dans le cadre du projet « Elevage comme Moyen de subsistance » afin de sécuriser le système pastoral des aléas climatiques. Pour ce faire, ces actions devront s'étendre sur :

Le Plan Local

Il convient tout d'abord

- D'intensifier la sensibilisation et l'éducation des éleveurs sur le phénomène des changements climatiques (radios, télévision, journaux...);
- De monter aux éleveurs les impacts négatifs du changement climatique (arrivée tardive des pluies, la sécheresse, la désertification, la perte de bétail, la crise alimentaire) sur leur domaine d'activité tout en procédant à la démonstration des conséquences de leurs pratiques dans l'accentuation de ce phénomène (coupe anarchique de bois, feux de brousse, techniques culturales et agro pastorales inadaptées...) afin qu'ils prennent conscience de cette réalité ;

Ensuite,

- Former les éleveurs aux techniques d'adaptation au changement climatique, en leur fournissant des moyens techniques et financiers nécessaires à la valorisation et à la promotion de leur secteur d'activité ; ce qui à coup sûr, va booster la production pastorale dans la durabilité ;

Enfin,

- Renforcer la capacité des chefs traditionnels pour qu'ils puissent procéder à une nouvelle répartition des ressources foncières d'une part et d'autre part, à mieux gérer les conflits qui opposent agriculteurs et éleveurs à l'accès et à l'usage des ressources étant donné qu'ils sont les plus sollicités dans l'arbitrage des différends.

Sur le Plan national

Il existe au niveau de tous les Etats du Bassin une nécessité de procéder à l'amendement des lois qui, dans leur quasi-totalité ne correspondent plus aux réalités actuelles. Ces lois dans leur ensemble, sont jugées caduques car elles s'avèrent inadaptées et par conséquent sont en inadéquation avec les exigences actuelles.

En outre, ces Etats doivent prioritairement prendre en compte la problématique d'adaptation des éleveurs au changement climatique tant au niveau de l'élaboration des stratégies nationales qu'au niveau des programmes et des plans d'action qui visent la mise en œuvre de ces politiques. De même, la gestion du domaine foncier reste une préoccupation. Dans cette optique, ils pourraient envisager la délimitation ou le balisage des zones pastorales ainsi que des aires protégées par des mesures coercitives. Ce qui naturellement amènera les différents usagers à observer ces contraintes afin de limiter la course effrénée au foncier ; source de conflits.

Sur le plan régional

Les différents pays du bassin du Lac Tchad doivent veiller à la mise en application des clauses régionales et internationales qu'ils ont de commun accord arrêtées dans ce sens, « sauver le Lac Tchad » s'avère réellement être une priorité. Sauver le Lac consiste à préserver les activités (agriculture, élevage et pêche) qui y sont menées tout au tour.

A l'échelle du Bassin, la faune sauvage se meut d'un parc à un autre. Ce déplacement l'expose à des pratiques de braconnage qui ont à la longue un impact sur leur pérennité. Par conséquent, les Etats doivent adopter des mesures gestion commune et concertée de leurs aires protégées en vue de les préserver.

Conclusion et Recommandations

La présente étude avait pour objectif principal de fournir les données et informations sur les points d'entrée politiques et institutionnels d'appui à la mise en œuvre des options d'adaptation prioritaires dans les systèmes pastoraux et agropastoraux dans la Région du Bassin du Lac Tchad afin de permettre à l'UICN d'envisager des actions devant aboutir à l'adaptation des activités pastorales et agropastorales au changement climatique, une meilleure gestion des conflits autour des ressources naturelles disponibles et la mise en place d'un système de gestion bétail-faune-environnement prenant en compte les intérêts des uns et des autres.

Au terme de l'étude, il ressort que :

- Tous les Etats de la zone d'intervention du projet ont accordé une attention particulière au secteur agricole afin de se préserver de l'insécurité alimentaire qui sévit régulièrement dans le Bassin (sécheresse) ;
- Les documents de politiques et de stratégies nationales /régionales de gestion de l'environnement existent et sont pour la plupart en vigueur quoique l'absence de textes d'application de certaines les rendent inactives ;
- Les institutions de gestion environnementale ou qui sont impliquées dans cette gestion sont structurées, fonctionnelles mais très diverses ;
- Le concept de *changement climatique* reste étranger à beaucoup d'acteurs impliqués dans la gestion des activités pastorales et agropastorales tant à la base qu'au sommet notamment les éleveurs eux-mêmes, les agriculteurs ou agropasteurs, les chefs traditionnels ;
- Les effets du changement climatique sont hautement perceptibles dans la Région ;
- Les différentes politiques, stratégies et institutions identifiées constituent de grandes opportunités pour la prise des décisions visant à aider les éleveurs pasteurs et agropasteurs à s'adapter au changement climatique ;
- La grande diversité des acteurs clés constituent une opportunité dans la mise en œuvre de toute initiative d'amélioration de la gestion environnementale ;
- Un mécanisme de dialogue approprié doit être mis en place en vue de faciliter la gestion de tous les contours de l'ensemble des questions environnementales

- Les sites prioritaires d'intervention du projet doivent être les zones périphériques aux aires protégées de ces différents pays qui connaissent une dégradation de plus en plus profonde à cause de l'introduction frauduleuse des populations pour se ravitailler.

Après analyse de ces différents problèmes, les propositions suivantes sont faites à l'UICN :

- 1- Procéder au préalable à l'éducation et à la sensibilisation des éleveurs pasteurs et agropasteurs sur le changement climatique, ses effets à court, moyen et long terme, ses conséquences sur leurs activités et leur part de responsabilité dans la réalisation de celles-ci ;
- 2- Favoriser la mise en place d'une plate forme régionale impliquant autant que possible tous les acteurs clés, ceci afin de créer un cadre de concertation où des mesures adéquates de gestion environnementale pourraient être prises en tenant compte des intérêts des uns et des autres ;
- 3- Aider à la mise en place des stratégies de lobbying et plaidoyer en vue de la révision de certains textes nationaux clés, aux fins d'y introduire des mesures de gestion des activités pastorales et agropastorales face au phénomène de changement climatique ;
- 4- De prioriser dans le cadre de l'aménagement de certains sites, les différentes zones périphériques aux aires protégées du Bassin afin de réduire voire d'éradiquer toute intrusion qui occasionne la destruction des ressources. Par conséquent il faudrait surseoir à envisager une cogestion de ces espaces ;
- 5- Les communautés d'éleveurs pasteurs sont très souvent ignorantes des effets de leurs actes sur le changement climatique. C'est le cas par exemple de la communauté dite des Oudah dont la coupe de bois constitue un moyen de subsistance incontournable. En effet, le bois est pour eux une grande monnaie d'échange et il leur est difficile voire inconcevable même de penser s'en défaire. Cependant c'est indéniable que cette pratique a des effets très néfastes sur le climat car la coupe de bois favorise le réchauffement climatique. Pour pallier cette situation, des alternatives doivent être

- trouvées et cette communauté doit être sensibilisée. Dans ce cadre, un projet a été écrit avec pour objectif global d'éradiquer cette pratique tout en aidant les Oudah à s'adapter à d'autres pratiques moins dangereuses pour l'environnement et il est recommandé à l'UICN d'y prêter une attention toute particulière ;
- 6- L'Appui à l'opérationnalisation de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques au Cameroun afin qu'il prenne en compte l'aspect du pastoralisme ;
 - 7- Le Processus d'élaboration de l'avant projet du Code Pastoral au Cameroun et au Tchad devrait constituer une priorité ;
 - 8- La Confédération des éleveurs de bovins du Cameroun (CNEBCAM) et ses démembrés avec le rôle de lobbying qu'il peut jouer notamment dans l'élaboration du Code Pastoral ;
 - 9- La CBLT comme cadre pouvant influencer les aspects du pastoralisme notamment les problèmes de transhumance des éleveurs. Pour ce faire, elle pourrait se doter d'un Code Pastoral qui contribuerait à sécuriser le secteur de l'élevage. L'UICN qui a signé une convention avec cette institution, pourra mettre à profit ce partenariat dans le cadre de ce projet.

Références Bibliographiques

AVELLA N., REOUNODJI F., 2009. La législation foncière pastorale au Niger et au Tchad. Une analyse comparative. Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasad/Cirad

AUBAGUE S., AWAD FIZZANI A., Le Nord Batha Ouest en 2004, diagnostic pastoral, programme d'hydraulique pastorale au Tchad Central « Almy al Afia », ANTEA-IRAM, AFD, décembre 2004

BLANC, J J.- IUCN--The World Conservation Union (2007). *African elephant status report 2007: an update from the African Elephant Database.* IUCN. pp. 210–212. ISBN 2831709709. <http://books.google.ca/books?id=t6tcxXz80XsC&pg=PA210>

BLENCH, R. 2004 Natural resource conflicts in North-central Nigeria . A handbook and case studies
Mallam Dendo Ltd Cambridge, United Kingdom, August 2004

BIRDLIFE INTERNATIONAL (2011) Important Bird Areas factsheet: Chad Basin National Park: Chingurmi - Duguma Sector. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 29/01/2011

BINOT A., 2006. Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale, Cirad/Montpellier.

BLOT S., 2001. Etude bibliographique des sociétés pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad. PSSP/DOP/ME

BONNET B., 1997 - Projet conservation et gestion des ressources naturelles au Mayo-Kebbi. Mission d'appui méthodologique - Appui à l'émergence d'instances locales d'orientation et de décision pour la gestion des ressources naturelles. Paris, Iram, 106p.

BONNET B., 2005. Concertation Multi-acteurs pour une gestion agropastorale. Synthèse thématique. Réseau Développement durable.

BOUBA A., 1996. Essais de régénération mécanique des surfaces dégradées en zone périphérique au nord de N' Djaména. Deuxièmes journées agrosylvopastorales de laboratoire de Farcha, 4 p.

CATERINA BATELLO, MARZIO MARZOT, ADAMOU HAROUNA TOURE, PETER ERVIN KENMORE (2004). *The future is an ancient lake: traditional knowledge, biodiversity and genetic resources for food and agriculture in Lake Chad Basin ecosystems.* UN Food & Agriculture Organization. ISBN 9251050643. <http://books.google.ca/books?id=P11NboNEQ0C&pg=PA241ff>.

CBD/UNEP/IUCN. 2007. Biodiversity and climate change. Montreal.

CHARBONNIER V., 1998 - Pratiques des sociétés pastorales au Kanem. Rôle des ouadis et des ligneux dans la sécurisation des usages pastoraux. Mémoire de DESS Gestion des systèmes agrosylvo-pastoraux en zones tropicales, Université Paris XII, 89p.

CLAY, J. 2004. *World Agriculture and Environment.* Washington, D.C., Island Press. 568 pp.

- COTULA, L.,** Dyer, N. and Vermeulen, S. (2008). Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land. London, International Institute for Environmental Development. 72pp
- CTA** (1996) *Livestock Atlas of the Lake Chad Basin* 158pp. Centre technique de cooperation agricole et rurale
- CURT MEINE,** George Archibald (1996). *The cranes: status survey and conservation action plan*. IUCN. p. 45. ISBN 2831703263. <http://books.google.ca/books?id=TUFH4RDjU6AC&pg=PA45>
- DUTEUTRE, G., KAMIL, H. et A. LE MASSON 2002.** Étude sur les sociétés pastorales au Tchad, PSSP, CIRAD/EMVT – VSF, 84 p.
- FAO. 2000.** Two essays on climate change and agriculture, a developing country perspective. Economic and Social Development Paper 145, Rome.
- GALATY, J.G.** 1992. The land is yours: social and economic factors in the privatization, subdivision and sale of Maasai ranches. *Nomadic Peoples*, 30:26–40.
- GLOBAL DRYLANDS INITIATIVE. BIODIVERSITY IN DRYLANDS:** challenges and opportunities for conservation and sustainable use. Challenge Paper. The Global Drylands Partnership: UNDP/CIDA/ IED/ IUCN/WWF/NEF. Author: Bonkougou, E.G., IUCN, Editor: Maryam Naimir- Fuller, M. UNDP/GEF.
- HASSAN U AND JAURO A B** (2003) Grazing Reserves and permanent settlement of pastoralists. Towards Pastoral Renaissance: Contemporary issues of pastoralism and nation building, paper presented at the National Conference with Community Leaders of Pastoralists at Arewa House, Kaduna, 15-16Dec, 2003. Organized by The pastoral **Resolve (PARE)**, 13pp
- HBF** (2008) Response to climate change: Adaptation strategies of action for Nigeria *Heinrich Boll Foundation. A working document prepared for the Special Climate change Unit of the Federal Ministry of Environment, Abuja, 126pp*
- IFPRI** and **ILRI**. 2000. *Property Rights, Risk, and Livestock Development in Africa*. N. McCarthy, B. Swallow, M. Kirk & Peter Hazell, Eds. Washington, D.C., International Food Policy Research Institute (IFPRI) and International Livestock Research Institute (ILRI). 433 pp.
- ILRI**. 2006. Pastoralist and Poverty Reduction in East Africa's Conference, June 2006. International Livestock Research Institute (ILRI), Nairobi Kenya
- IRIN**. 2007. Africa: Can pastoralism survive in the 21st century? UN Integrated Regional Information Networks, World Press (available at <http://www.worldpress.org/Africa/2861.cfm>).
- KAMIL H., DUTEUTRE G., LEMASSON A., 2003.** La transhumance, analyse de la spatialité mouvante de l'élevage au Tchad. *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. Actes de colloque international, 25627 février 2003, Montpellier, France, UMR Sagert/Cnearc.
- MAMSER** (1986) Agricultural Policy for Nigeria. Federal Ministry of Agriculture, Water Resources and Rural Development, Abuja. Reproduced for mass distribution by the Directorate For Social Mobilization (MAMSER)

Manyong, V.M., A. Ikpi, J.K. Olayemi, S. A. Yusuf, R. Omonona, and F.S. Idachaba (2003) Agriculture in Nigeria: Identifying opportunities for increased commercialization and investment. Main Reports submitted to USAID/Nigeria, 160pp.

MARTY A. La Gestion des Terroirs et les éleveurs : Un outil d'exclusion ou de négociation ? Actes du séminaire. 2-3 avril 1996, Montpellier, France. Montpellier

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, 2006. Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de la réduction de la pauvreté 2003-2004. Version définitive.

MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1998. Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad. Rapport national. Ministère de l'élevage, 1998.

NAP (2008) National Action Plan towards implementation of Integrated water resources management in the lake Chad basin of Nigeria. Draft Final report submitted to the United Nations Office for Project services (UNOPS) Nigeria's First National Communication, November, 2003 Published by the Ministry of Environment of the Federal Republic of Nigeria, 147pp

N'DJAJA O., 2000. Réponses paysannes aux mutations des espaces ruraux. Actes du colloque PRASAC, Garoua 2002.

NORI M., SWITZER J. & CRAWFORD A. 2005. Herding on the Brink: Towards a Global Survey of Pastoral Communities and Conflict – An Occasional Paper from the IUCN Commission on Environmental, Economic and Social Policy; Gland, Switzerland (available at www.iisd.org/publications/pub.aspx?id=705)

PABAME S., DUTEURTRE G., KOUSSOU M., 2001. La gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs au sud du Tchad : Succès et limites des comités locaux, Prasac, N'Djaména.

REPUBLIQUE DU TCHAD., 2003. Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (2003-2020). Vol. 4. Hydraulique pastorale. PNUD/ONU-DEAS.

REOUNODJI F., BANZHAF M. TCHAOUNA W., 2005. Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad. Enjeux et éléments de réponse. Ministère de l'Elevage/Projet de sécurisation des systèmes pastoraux. IRAM. SCAC de N'Djaména. 108 pages.

REOUNODJI F., BANZHAF M., TCHAOUNA W., 2005. Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad. Enjeux et éléments de réponses. PSSP/Ministère de l'Elevage ;

REOUNODJI F., 2004. Analyse comparée des expériences de gestion concertée des ressources pastorales au Tchad. Exécution de l'étape 1 de la mise en œuvre de l'Axe 1 « Appui à la gestion des ressources pastorales »

REOUNODJI F., 2008. Etat des lieux de l'élevage et des industries animales au Tchad. FAO/Ministère de l'Elevage et des ressources animales.

RIM (Resource Inventory and Management) (1990). Livestock Resource Inventory

ROWLINSON P, M STEELE AND A NEFZAOU (Editors), 2008 Livestock and Global Climate Change 2008. *Proceedings of an International Conference; 17-20 May, 2008, Hammamet, Tunisia 231pp, Cambridge University Press*

THE NATIONAL FOOD SECURITY PROGRAMME report (2008) published by the Federal Ministry of Agriculture and Water Resources, Federal Republic of Nigeria, 95pp

THORNTON, P.K., Jones, P.G., Owiyo,T., Kurska, R., Herrero, M., Orindi, V., Bhadwal, S., Kristjanson, P., Notenbaert, A., Bekele, N. and Omolo, A. 2008. Climate change and poverty in Africa: Mapping hotspots of vulnerability *Afr. J. Agric. Res. Econ.*, 2 (1).

TOUTAIN B., TOURE O., REOUNODJI F., 2000. Etude prospective de la stratégie nationale de gestion des ressources pastorales au Tchad. Rapport de mission. Ministère de l’Elevage.

UNDP. 2006. “Making markets work for the poor” (available at http://www.undp.org/drylands/docs/marketaccess/Making_Markest_Work_for_Poor.pdf).

UNEP. 2006. Deserts and Desertification. Don’t desert drylands! World Environment Day, 5 June 2006. Nairobi.

WOCAT. 2009. Benefits of sustainable land management. UNCCD, World Overview of Conservation Approaches and Technologies, Swiss Agency for Development and Cooperation, FAO, Centre for Development and Environment. 15 pp.

World Bank. 2007. World development indicators. Washington D.C.

YOSKO, I, 1999. Législation foncière et pastoralisme au Tchad, doc ronéo, 10 p.

SITES INTERNET VISITES

<http://countrystudies.us/nigeria/60.htm/20/04/2010>

<http://www.fao.org/agriculture/lead/themes0/climate/en/20/04/2010>

<http://unfccc.int/resource/docs/natc/nignc1.pdf> Nigeria’s first National Communication

http://www.ccdcommission.org/Filer/pdf/pb_climate_change_drylands.pdf 21/04/2010

<http://www.iied.org/pubs/pdfs/G02497.pdf> 21/04/2010

<http://www.unep.org/Themes/Freshwater/Documents/pdf/ClimateChangeSahelCombine.pdf-climate>

<http://www.birdlife.org/datazone/sitefactsheet.php?id=6737> ("Chad Basin National Park: Chingurmi - Duguma Sector". BirdLife International.